

Mise en place de l'activité kayak de loisirs au sein du CAES du CNRS de Bordeaux et du CLAS d'Arcachon

- Les élus du CLAS de Bordeaux viennent de voter l'acquisition de matériel de kayak pour le démarrage de cette activité de loisirs, en jumelage avec le CLAS d'Arcachon.
- Je rappelle que **l'investissement est pris en charge par Bordeaux**, mais cette activité se fera en commun avec Arcachon, permettant les échanges entre agents ainsi que l'accueil saisonnier du matériel sur le Bassin.
- Donc nous avons négocié l'achat de 3 kayaks (1 double et 2 simples) et de leurs accessoires pour une **pratique libre de loisirs en toute sécurité**. Prix TTC de l'ensemble : 2200 euros. Il reste à prendre en charge l'achat d'accessoires (chaîne et cadenas) pour sécuriser les embarcations qui seront stockées à l'extérieur.
- Nous proposons la mise en place de l'activité en s'appuyant dans un premier temps sur **deux bases saisonnières**, en conservant un fonctionnement toute l'année :
 - **En saison estivale**, moment où la pratique sera optimale, les kayaks pourront être stockés à la station marine d'Arcachon. Le bassin sera alors immédiatement accessible.
 - **Entre novembre et mars-avril**, les kayaks pourront être stockés au CAES de Pessac (château de Brivazac), pour plusieurs raisons : Tout d'abord un meilleur hivernage, mais aussi la possibilité aux agents CNRS de réserver les kayaks pour pratiquer sur les rivières et les lacs (la Leyre, lacs de Sanguinet, Lacanau, Carcans).
- Notons qu'en saison estivale, les agents pourront bien évidemment prendre les kayaks pour une pratique autre que sur le Bassin.
- Les élus **du CLAS de Bordeaux se réservent le droit de modifier sans préavis l'activité** (rapatriement du matériel vers Bordeaux), ou même de suspendre temporairement la pratique du kayak de loisirs au sein du CLAS, s'ils constatent une « dérive » dans son déroulement (locations impayées, détérioration excessive du matériel, pertes ...).
- Un **premier bilan** sur le déroulement de l'activité kayak de loisirs est **programmée pour la fin d'année 2005**, afin d'optimiser la pérennité de l'activité.

Sur la pratique proprement dite :

- Cette activité est qualifiée **d'activité de loisirs**. Elle a pour premier objectif une découverte progressive du kayak de manière relativement autonome (nous ne disposons pas de brevet d'état pour l'encadrement de ce sport), et sous une sécurité maximale.
- Pour cela nous achetons des kayaks « sit on top », sans utiliser de jupe de kayak. Ces kayaks sont **autovideurs** et **insubmersibles**, et de surcroît, **très stables** sur l'eau. Les embarcations dénommées Disco + sont monoplaces et glissent relativement bien sur l'eau. Le kayak Optimo a une vocation plus familiale, car il peut accueillir jusqu'à 3 à 4 personnes (on le limitera à 3).
- Tout pratiquant devra s'informer du texte de **décharge relatif à l'activité kayak, et signer obligatoirement cette décharge pour la respecter**. Notez que ce document comprend également différentes **recommandations de sécurité** quant à l'utilisation des embarcations. Il sera remis à un responsable du CLAS Bordeaux ou Arcachon, ou au secrétariat du CLAS de Bordeaux, en même temps que la caution, avant toute location.
- De plus, le pratiquant devra remplir le **tableau de sortie** et aura à sa disposition (dans tout bidon étanche) les **numéros de sécurité** à connaître pour toute sortie en mer (pompiers, Services maritimes de sécurité et sauvetage)